



**Le Plessis-Pâté**

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Cédric Ruffiot, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Camera, Sonia Fizelle, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Sandra Casério à Sonia Fizelle, Josette Lacam à Martine Bardin

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Cécile Echelard, Sylvain Gilibert, Laetitia Guerreiro, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Barusseau a été élue secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N° 60/2025**

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION POUR LA  
PLANTATION D'ARBRES SUR LA COMMUNE DU PLESSIS-PATE**

**Rapporteur : Claude BOURGES**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° 24. 126 du 26 juin 2024, approuvant la version finale du projet de PCAET,

CONSIDERANT que ce PCAET se décline en 42 actions ciblées, organisées autour de sept axes stratégiques dont notamment celui de la préservation de la biodiversité du territoire, des milieux et des ressources naturelles ainsi que l'adaptation du territoire aux changements climatiques,

CONSIDERANT que ce plan comporte une action destinée à « accompagner la plantation de 100 000 arbres sur le territoire communautaire » (action 38),

CONSIDERANT que Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à soutenir financièrement la Commune dans le cadre du présent partenariat en lui allouant une subvention,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE la convention de partenariat entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Commune du Plessis-Pâté.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'Agglomération Cœur d'Essonne et la Commune du Plessis-Pâté et tout autre document relatif à cette convention de partenariat.

DIT que les crédits afférents sont inscrits à l'article 13251 du Budget Communal.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

\*\*\*

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

The image shows a blue ink signature of Sylvain Tanguy over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE PLESSIS-PATÉ' at the top, 'Essonne' at the bottom, and the number '3' in the center, flanked by two stars.